

Le 28 février 2011

## Le point sur les conséquences de la tempête Xynthia : 1an après

La tempête Xynthia, qui a frappé la Charente Maritime et la Vendée le 28 février 2010, a durement touché l'Ile d'Aix, avec de lourdes conséquences humaines et matérielles.

La solidarité et la générosité qui se sont aussitôt manifestées ont été remarquables, que ce soit sur l'Ile ou de la part des bénévoles venus du continent.

Alain BURNET, le maire, a eu plusieurs occasions de remercier chaleureusement tous ceux dont l'engagement a été si précieux.

Un an après l'épreuve, vous voudrez bien trouver ci-après une synthèse des mesures prises ou

à prendre pour faire face aux conséquences de la tempête :

### I - La zone de solidarité :



Dès le 7 avril, les services de l'Etat ont créé une « zone noire », renommée par la suite « zone de solidarité ». Cette zone, située de part et d'autre de la « rue des tennis », comprend 12 maisons dont 5 résidences principales, 6 résidences secondaires, un restaurant et des meublés de tourisme.

Le relogement des sinistrés a été et reste un exercice complexe : à ce jour, quatre personnes sont encore

relogées à titre provisoire et la municipalité recherche activement, avec ses partenaires, des solutions définitives.

La zone dite de « solidarité » a été conçue comme un périmètre où seule l'acquisition amiable préventive par l'Etat est proposée.

- Au 31 janvier 2011, 5 biens ont été acquis par l'état sur la base des propositions établies par France Domaine.
- Les deux logements se trouvant adossés aux casemates ont été converti en locaux artisanaux de stockage et mis à la disposition d'entreprises locales.
- Le restaurant l'Aixoïse est en cours de réhabilitation, son ouverture étant envisagée pour le mois de juin 2011.

Les experts de l'Etat ont examiné les parcelles où des maisons sont construites. Ils ont également pris en considération le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Leur rapport a été rendu public par le ministère de l'Ecologie le 15 février 2011.

Ce rapport propose de sortir de la zone de solidarité les habitations se trouvant le long de la route départementale, les experts estimant que ces propriétés ne sont pas exposées à un risque d'extrême danger.

En revanche, il recommande à l'état de poursuivre l'acquisition des deux habitations restantes dans la zone qui n'ont pas fait l'objet d'un accord amiable de rachat, tout en prenant en considération les travaux de protection individuelle d'une des maisons ainsi que sa zone refuge existante en étage.

Ce document prend également en compte les protections collectives qui ont été entreprises depuis le 28 février 2010 pour renforcer la protection de notre île.

En revanche, il n'intègre pas les propositions faites par le cabinet d'étude de protection côtière « Egis Eau », mandaté par le Conseil Général de la Charente-Maritime (dit : Mission Littoral). Cet organisme propose que d'autres dispositifs complémentaires soient mis en œuvre pour assurer une protection efficace des hameaux de Bois Joly et des petites maisons.

## II – Mesures concernant les défenses contre la mer

### Phase 1 :



#### **Mars 2010** (travaux pris en charge par l'Etat)

- Travaux d'engrèvements réalisés par le génie avec le soutien du régiment du train sur la Grande plage et la pointe de Coudepont.
- Travaux de colmatage provisoire de digues maçonnées par réquisition d'entreprises privées de la

digue du Moulin à la digue du Grand chemin.

#### **Mai 2010** (travaux pris en charge par le Conseil Général avec le concours de la Commune)

- Réensablement de la Grande plage (4 000 m<sup>3</sup>) et de la plage de l'Anse de la Croix (2 000 m<sup>3</sup>)

#### **Juin 2010** (travaux pris en charge par la Commune)

- Mise en sécurité des parties côtières présentant un danger pour le public.

### Phase 2 : de fin Août jusqu'à ce jour



Remise en état des défenses des côtes endommagées, de la digue du Moulin jusqu'à la pointe de Saint Eulard, ainsi que de la pointe de Coudepont. Ces travaux sont pris en charge par le Conseil Général avec le concours de l'Etat et de l'Europe :

- Ce chantier confié à l'entreprise Eiffage a débuté fin août et s'est terminé fin novembre.

- **Courant décembre** : Réensablement de la Grande plage (4 000 m<sup>3</sup>) et de l'anse de la croix (1 000m<sup>3</sup>) par la drague du Conseil Général.

De plus, depuis novembre la portion digue de Jamblet se trouvant devant la déchetterie est entièrement reprise. Les travaux devraient être terminés fin mars.

### Phase 3 : Engagées à l'automne 2010

- Mise à l'étude par l'Etat du Plan national de prévention des submersions marines et des crues rapides.
- Parallèlement, la « Mission Littoral » du Conseil Général a mis à la disposition de la Commune une équipe d'experts pour définir ce qui doit être mis en œuvre à l'avenir en termes de défense côtière pour protéger les zones qui ont été inondées. Le rapport issu des études engagées, préconise le renforcement du cordon dunaire de la plage de Tridoux à l'ouest de l'île et la mise en place d'un muret le long de la départementale allant de la sortie du bourg et rejoignant les premiers enrochements de Coudepont.
- Un programme de travaux est en cours d'élaboration par le Conseil Général concernant la pointe Sainte Catherine. Ce site restera interdit à la fréquentation pendant l'année 2011.

### III – Mesures concernant les équipements publics et la voirie

La tempête a malmené ces équipements de grande importance pour la population. Leur remise en état a été prioritaire. Outre les mesures d'attente que nécessitait la salubrité publique, la déchetterie a pu reprendre un fonctionnement normal depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 grâce aux efforts de la Communauté d'Agglomération et de la Commune ; les sanitaires publics, les points d'apports volontaires des déchets ménagers ainsi que les protections dunaires ont été remis en état avec le soutien du Syndicat mixte de l'île d'Aix.

Des premiers travaux d'urgence sur la voirie ont été entrepris par la Commune.

L'ensemble de l'éclairage public situé dans les zones inondées a été remis en fonction.

Le curage des fossés dans le secteur inondé de Bois Joly a été entièrement réalisé. Des clapets ont été installés aux deux exutoires permettant de contrôler l'entrée de l'eau et de favoriser son évacuation.

La reprise complète des voiries endommagées sera lancée cette année.

L'approvisionnement des matériaux a débuté le 15 février.

La remise en état du chemin de Coudepont sera assurée par le Conseil Général, le reste des chemins par la Commune. Au total plus de 2 000 tonnes de matériaux seront nécessaires à ces opérations.

Un nouvel abri va être construit par le conseil Général à la jetée Barbotin. (Début des travaux mars 2011)

D'autre part, grâce à l'aide de l'association « Carrefour des Communes » les deux terrains de tennis communaux vont être réhabilités au printemps 2011.



### IV - Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) a pour but d'organiser et structurer l'action communale en cas de crise et notamment arrêter l'ensemble des procédures à mettre en œuvre pour assurer la protection des personnes.

Proposé par le Maire, il a été approuvé par le Conseil municipal le 30 Août 2010.

Un document synthétique d'information de la population est disponible en mairie et sur [www.iledaix.fr](http://www.iledaix.fr).

Il est essentiel que chaque habitant ait la connaissance des éléments qu'il contient.

#### **IV - Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)**

Pour les communes de Fouras, Port des Barques, Yves et l'île d'Aix, qui comportent des zones de solidarité, les composantes initialement retenues pour l'établissement du PPRN ont été réexaminées fin 2010 et des études complémentaires vont être réalisées par l'état au cours de l'année 2011 en fonction des rapports établis par les dernières missions d'expertise de l'état et du Conseil Général.

A terme, ce document imposera de nouvelles règles d'urbanisme visant à mieux garantir la sécurité des personnes et des biens.